

L'éolien en mer en 2050
Selon le scénario privilégié par la filière

Zones attribuées

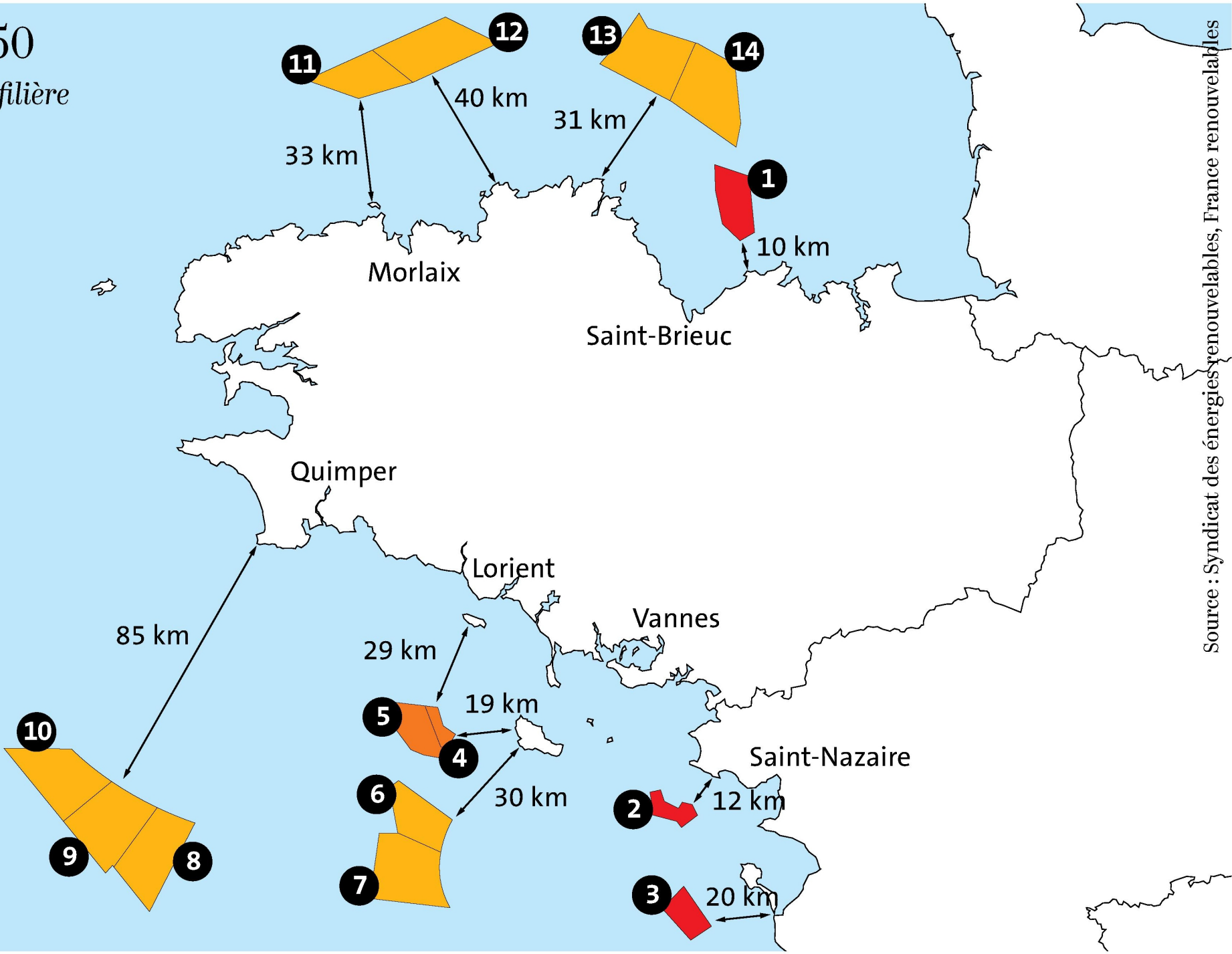
1.	Saint-Brieuc	500 MW
2.	Saint-Nazaire	480 MW
3.	Noirmoutier	500 MW

Zones en cours / identifiées

4.	Bretagne Sud	250 MW
5.	Bretagne Sud ext.	500 MW

Zones propices au développement

6.	Namo 3	> 1,2 GW
7.	Namo 4	> 2 GW
8.	Namo 6	> 2 GW
9.	Namo 7	> 2 GW
10.	Namo 8	> 2 GW
11.	Namo 2	> 1,2 GW
12.	Namo 1	> 2 GW
13.	Namo 7	> 2 GW
14.	Namo 6	> 2 GW



Où seraient les futurs parcs éoliens en mer bretons ?

La planification spatiale des futurs parcs éoliens en mer au large des côtes bretonnes et ligériennes ne sera pas connue avant fin 2024. Mais la filière éolienne alimente les débats avec quatre scénarios.

Bruno Salaün

● Mardi, les services de l'État ont dévoilé aux Régions Bretagne et Pays-de-la-Loire des esquisses cartographiques du développement de l'éolien en mer au large de leurs littoraux, à horizon 2050. En Bretagne, ces documents seront d'abord partagés avec les membres de la confé-

rence régionale Mer et littoral, assure la Région.

Quatre scénarios envisagés
De leur côté, le Syndicat des énergies renouvelables (SER) et France Renouvelables (FR), qui représentent la filière, ont rendu publics, le 29 février, quatre scénarios de déploiement de parcs au large des côtes françaises, où le débat public « La mer en débat » se poursuit jusqu'au 26 avril. Ces scénarios cartographient des chemins, possibles ou peu probables, d'implantation de ces champs éoliens sur les quatre façades maritimes. Ils reprennent la perspective de 45 GW installés, en 2050, pour nourrir le bouquet énergétique du pays. Les trois premières hypothèses, radicales, affichent chacune une priorité : la première vise des coûts et un prix bas de l'électricité produite ; la deuxième, des parcs en dehors de toute zone de protection de l'environnement ; et la troisième, des implantations très éloignées des côtes.

Combien de parcs ?
La première hypothèse verrait ainsi se dresser cinq parcs éoliens flottants au nord de la Bretagne et six parcs posés en Atlantique, plutôt au sud de la Loire, pour un potentiel de 13,5 GW. Dans le second scénario, 14 champs éoliens (plus de 17 GW au total), dont 10 entre le large de Belle-Île et celui de la Vendée (80 % de flottants), seraient implantés au-delà de 22 km des côtes, sans empiéter sur la zone sensible des 12 milles. Le troisième envisage neuf parcs flottants (au moins 11 GW), à plus de 37 km des côtes, majoritairement au large des Pays-de-la-Loire, très peu au nord de la Bretagne. En réalité, le SER et FR orientent les débats vers une quatrième voie. Elle cocherait pas mal de cases en termes de coûts, d'éloignement des côtes, d'évitement de zones naturelles, de partage des activités en mer. Huit nouveaux parcs (plus de 16 GW), dont un seul posé, seraient installés au large de la Bretagne et des Pays-de-la-Loire, souvent à plus de 37 km

des côtes.
Des associations montent au créneau
La Commission nationale du débat public relaie ces scénarios, parmi d'autres ressources, sur le site internet de « La Mer en débat ». Une douzaine d'associations de défense du littoral et de l'environnement, bretonnes pour l'essentiel, considèrent que cette publication « démontre un abandon de l'État, garant de l'intérêt général, au profit des développeurs privés ». Certaines réclament même un moratoire sur l'éolien en mer. Le SER et FR soutiennent que le quatrième scénario ne constitue pas leur proposition finale. Une version améliorée est attendue à la lumière des orientations tirées du débat public, auxquelles les esquisses de l'État contribuent à leur tour. La Région Bretagne soulève, elle, principalement, à ce stade, l'incapacité du réseau électrique terrestre à connecter de nouveaux parcs en Bretagne nord, « alors que son renforcement peut prendre près de dix ans »